

## FACULTE DE DROIT

### Règlement d'examen et modalité de contrôle des connaissances et des compétences (REMCCC)

**Master 2, Mention Droit des Affaires,  
Parcours Droit et gestion des risques émergents (DGRE)  
En enseignement à distance - Formation Continue et Alternance**

**Année universitaire 2024/2025**

Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université Jean Moulin 24 septembre 2024.

Le présent règlement est applicable à tous les étudiants de cette formation de master, pour l'année universitaire 2024-2025.

### Sommaire

<b>I. Organisation et déroulé du Master</b> .....	<b>2</b>
A. Présentation du Master .....	2
B. Candidature .....	5
C. Équipement informatique indispensable pour suivre la formation .....	5
D. Inscription administrative et pédagogique .....	5
E. Coût de la formation .....	6
F. Abandon de la scolarité .....	6
G. Assiduité .....	6
<b>II. Contrôle des connaissances</b> .....	<b>7</b>
A. Le contrôle continu .....	7
B. Le mémoire .....	7
C. Aménagement des examens pour les étudiants en situation de handicap .....	7
D. Retard et absence aux contrôles continus .....	7
E. Discipline .....	8
F. Consultation des copies .....	8
<b>III. Obtention du diplôme</b> .....	<b>8</b>
A. Capitalisation et compensation .....	8
B. Délibération du jury .....	9
C. Redoublement .....	9

## **I. Organisation et déroulé du Master**

### **A. Présentation du Master**

Le Master 2 Droit et gestion des risques émergents est ouvert en alternance et en formation continue. Il est organisé à distance sur deux semestres. Chaque semestre permet de valider 30 crédits (ECTS). Les enseignements ont lieu de septembre à juin.

### **Programme de formation et durée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**

<b>SEMESTRE 3</b>		
<b>Matières</b>	<b>Crédits ECTS</b>	<b>Durée</b>
<b>UE 1 : Unité fondamentale : principes fondamentaux</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Responsabilité civile approfondie (5 ECTS)</li><li>▪ Droit des assurances appliqué (7 ECTS)</li><li>▪ Anglais des affaires (2 ECTS)</li></ul>	14	50 heures
<b>UE 2 : Unité de spécialité - Droit et gestion des risques générés par les nouvelles technologies</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Cyber/Data/Intelligence artificielle (4 ECTS)</li><li>▪ Compliance – Conformité (4 ECTS)</li><li>▪ Couverture des risques (4 ECTS)</li></ul>	12	50 heures
<b>UE 3 : Unité de spécialité - Droit et risques sociétaux</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Risques pandémiques</li><li>▪ Terrorisme et Guerre</li><li>▪ Risques financiers</li><li>▪ Risques liés à l'énergie</li></ul>	4*	12 heures
<b>UE 7 (Axe 1) : Unité de spécialité – Construire son projet professionnel</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Exercices à visée professionnelle : gestion de crise</li><li>▪ Mise en situation professionnelle / étude de cas</li><li>▪ Gestion de projet alternance</li><li>▪ Tutorat</li><li>▪ Conférences d'actualité et de présentation du secteur professionnel</li><li>▪ Réalisation des projets et exercices supervisés / contrôle continu (examens)</li><li>▪ Séminaires de recherche / Élaboration rapport mémoire / Méthodologie</li><li>▪ Insertion professionnelle (Savoir-être / Communication /Coaching / Maîtrise des outils informatiques essentiels)</li></ul>	-	91 heures

**Programme de formation et durée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (suite)**

<b>SEMESTRE 4</b>		
<b>Matières</b>	<b>Crédits ECTS</b>	<b>Durée</b>
<b>UE 4 : Unité fondamentale - Principes fondamentaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsabilité civile approfondie (3 ECTS)</li> <li>▪ Droit des assurances appliqué (4 ECTS)</li> </ul>	7	50 heures
<b>UE 5 : Unité de spécialité - Droit et risques liés à la nature</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit et gestion des risques environnementaux (dont Risques technologiques ICPE / IED et risques nucléaires)</li> <li>▪ Droit et gestion des risques climatiques (dérèglement) et systémiques</li> </ul>	7*	50 heures
<b>UE 6 : Unité de spécialité - Modèles et techniques de gestion des risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Economie des risques</li> <li>▪ Risk management</li> <li>▪ Auto-assurance et Captives d'assurance</li> <li>▪ Réassurance</li> <li>▪ L'assurance paramétrique</li> <li>▪ Ingénierie des risques</li> </ul>	7*	50 heures
<b>UE 7 (Axe 2) : Unité de spécialité - construire son projet professionnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exercices à visée professionnelle : gestion de crise</li> <li>▪ Mise en situation professionnelle / étude de cas</li> <li>▪ Tutorat alternant</li> <li>▪ Gestion de projet alternance</li> <li>▪ Séminaire recherche / construction rapport mémoire/ méthodologie</li> <li>▪ Conférences d'actualité et de présentation du secteur professionnel</li> <li>▪ Réalisation des projets et exercices supervisés / contrôle continu (examens)</li> <li>▪ Insertion professionnelle (Savoir être / Communication /coaching / Maitrise des outils informatiques essentiels)</li> <li>▪ Note alternance (4 ECTS)</li> <li>▪ Mémoire / Rapport d'alternance-mémoire (5 ECTS)</li> </ul>	9	77 heures
<b>TOTAL DE LA FORMATION</b>	<b>60 crédits</b>	<b>410 heures</b>

\* le contrôle continu résulte d'une ou plusieurs épreuves, pouvant porter sur un regroupement de plusieurs matières d'une même UE (interrogation écrite ou orale, QCM, projets ou travaux de groupe, etc.). Les ECTS seront réparties de manière équivalente en fonction du nombre d'épreuves organisées.

## Programme de formation et durée dans le cadre de la formation professionnelle continue

SEMESTRE 3		
Matières	Crédits ECTS	Durée
<b>UE 1 : Unité fondamentale : principes fondamentaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsabilité civile approfondie 1 (5 ECTS)</li> <li>▪ Droit des assurances appliqué 1 (7 ECTS)</li> <li>▪ Anglais des affaires (2 ECTS)</li> </ul>	14	50 heures
<b>UE 2 : Unité de spécialité - Droit et gestion des risques générés par les nouvelles technologies</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cyber/Data/Intelligence artificielle (4 ECTS)</li> <li>▪ Compliance – Conformité (4 ECTS)</li> <li>▪ Couverture des risques (4 ECTS)</li> </ul>	12	50 heures
<b>UE 3 : Unité de spécialité - Droit et risques sociétaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Risques pandémiques</li> <li>▪ Terrorisme et Guerre</li> <li>▪ Risques financiers</li> <li>▪ Risques liés à l'énergie</li> </ul>	4*	12 heures
<b>UE 7 (Axe 1) : Unité de spécialité - Construire son projet professionnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exercices à visée professionnelle : gestion de crise</li> <li>▪ Mise en situation professionnelle / étude de cas</li> <li>▪ Tutorat</li> <li>▪ Conférences d'actualité et de présentation du secteur professionnel</li> <li>▪ Séminaires de recherche / Élaboration rapport mémoire / Méthodologie</li> </ul>	-	29 heures
SEMESTRE 4		
Matières	Crédit ECTS	Durée
<b>UE 4 : Unité fondamentale : principes fondamentaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsabilité civile approfondie 2 (3 ECTS)</li> <li>▪ Droit des assurances appliqué 2 (4 ECTS)</li> </ul>	7	30 heures
<b>UE 5 : Unité de spécialité - Droit et risques liés à la nature</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit et gestion des risques environnementaux (dont Risques technologiques ICPE / IED et risques nucléaires 5h)</li> <li>▪ Droit et gestion des risques climatiques (dérèglement) et systémiques</li> </ul>	7*	50 heures
<b>UE 6 : Unité de spécialité - Modèles et techniques de gestion des risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Economie des risques</li> <li>▪ Risk management</li> <li>▪ Auto-assurance et Captives d'assurance</li> <li>▪ Réassurance</li> <li>▪ L'assurance paramétrique</li> <li>▪ Ingénierie des risques</li> </ul>	7*	50 heures
<b>UE 7 (Axe 2) : Unité de spécialité - construire son projet professionnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exercices à visée professionnelle : gestion de crise</li> <li>▪ Mise en situation professionnelle / étude de cas</li> <li>▪ Tutorat alternant</li> <li>▪ Conférences d'actualité et de présentation du secteur professionnel</li> <li>▪ Séminaire recherche / construction rapport mémoire / méthodologie</li> <li>▪ Rapport professionnel-Mémoire (9 ECTS)</li> </ul>	9	29 heures
<b>TOTAL DE LA FORMATION</b>	<b>60 crédits</b>	<b>300 heures</b>

\* le contrôle continu résulte d'une ou plusieurs épreuves, pouvant porter sur un regroupement de plusieurs matières d'une même UE (interrogation écrite ou orale, QCM, projets ou travaux de groupe, etc.). Les ECTS seront réparties de manière équivalente en fonction du nombre d'épreuves organisées.

La formation se déroule 100% à distance y compris les examens (contrôle continu).  
L'apprentissage est basé sur une acquisition et un développement de compétences.  
Les contenus théoriques constituent une base de connaissances, laquelle est ensuite réexploitée au travers des différentes évaluations proposées par les enseignants.

Pour cela, les apprenants disposent :

- des contenus en ligne (supports écrits, audios et vidéos à télécharger et/ou à imprimer), accessibles via une plateforme pédagogique. La mise à disposition des contenus pédagogiques se fait de façon progressive, au fil de l'année ;
- d'un accès à la bibliothèque numérique de l'Université, afin de permettre au participant de faire des recherches personnelles pour suivre l'actualité juridique et compléter ses connaissances ; ce travail de recherches personnelles est indispensable ;
- d'un accompagnement pédagogique à distance : forums d'échange avec ses pairs et/ou avec les enseignants et un accompagnateur pédagogique dédié à la promotion.

## **B. Candidature**

Le recrutement des participants s'effectue sur la base d'un dossier de candidature à l'Université Jean Moulin Lyon 3, en ligne (<https://ecandidat.univ-lyon3.fr>) soumis à la commission pédagogique du Master.

La formation est ouverte aux personnes relevant de la formation en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) et aux personnes relevant de la formation continue (salarié, demandeur d'emploi, travailleur non salarié ou toute personne ayant interrompu ses études depuis plus de 2 ans).

Les candidats au Master - par la voie de la formation continue - qui ne seraient pas titulaires d'un diplôme de Master 1 devront obtenir préalablement une validation de leurs acquis professionnels (VAPP) délivrée par une commission constituée au sein de l'Université après examen de leur candidature.

Une commission de sélection pourra recruter les candidats après examen de leur dossier et définir au cas par cas le cursus de chacun en fonction de leurs diplômes et expériences.

## **C. Équipement informatique indispensable pour suivre la formation**

Le participant à cette formation doit être équipé d'un ordinateur. Il est impératif de disposer d'une connexion internet haut débit.

Il faudra également installer : Adobe Reader et Java. Les navigateurs, plugins et logiciels correspondants sont téléchargeables gratuitement. Une suite bureautique (Microsoft Office, OpenOffice...) sera également nécessaire pour traiter les devoirs de contrôle continu.

Il est préconisé d'utiliser la dernière version d'un navigateur (Chrome, Firefox, etc.) et des logiciels, pour un fonctionnement optimal de la plateforme.

## **D. Inscription administrative et pédagogique**

L'inscription administrative et pédagogique est obligatoire et annuelle dans le respect du calendrier fixé par l'Université. Le participant qui n'a pas satisfait à cette obligation n'est pas autorisé à bénéficier de la formation ni à passer les examens. A défaut d'une régularisation d'un impayé sur inscription dans les délais fixés par l'Agent comptable de l'Université, les notes ne peuvent pas être saisies, le jury ne délibère ni sur le semestre et ni en fin de cursus et la délivrance du diplôme est empêchée.

## E. Coût de la formation

	Coût pédagogique
Formation Professionnelle Continue	4 800 €
Formation en apprentissage ou en contrat de professionnalisation	Entre 7 500 € et 8 500 € selon accords de branches : pas de reste à charge pour l'entreprise.
Formation par enseignement	30 € de l'heure

Chaque participant doit, avant le début de la formation, avoir signé un contrat de professionnalisation, un contrat d'apprentissage ou une convention de formation professionnelle (bipartite ou tripartite) avant l'ouverture des droits d'inscription administrative et pédagogique.

Les droits d'inscription universitaires sont à la charge du participant (sauf pour les contrats de professionnalisation) dans le cadre de la formation annuelle.

En cas d'inscription par enseignement, le participant ne sera pas autorisé à s'inscrire à l'Université.

## F. Abandon de la scolarité

Tout abandon après le démarrage de la formation doit être signalé (par mail ou par courrier) au coordinateur pédagogique en charge de la formation.

## G. Assiduité

Pour les apprenants en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation), l'assiduité est obligatoire les jeudis et vendredis lorsqu'un cours ou une activité pédagogique est programmé. En l'absence de cours ou d'autres activités pédagogiques, l'apprenant se met à la disposition de son employeur. L'assiduité sera attestée soit par des feuilles de présence tenues à l'occasion des cours en visioconférence, soit par des jalons de progression déterminés par l'équipe pédagogique et réalisés par l'apprenant pour ce qui est des cours en support écrit.

Pour les apprenants en formation continue, l'assiduité est obligatoire le vendredi lorsque la formation est financée par un organisme tiers (entreprise, OPCO, etc.). Les autres sont dispensés d'assiduité.

## **II. Contrôle des connaissances**

### **A. Le contrôle continu**

La formation fait l'objet d'une session unique et sera évaluée sous la forme d'un contrôle continu dans chaque unité d'enseignements. L'évaluation se fait exclusivement à distance.

Le contrôle se compose d'un ou de deux travaux (cas pratique, dissertation juridique, rédaction de clauses, étude de dossiers, présentation orale, projets ou travaux de groupe...). Il peut être possible qu'un contrôle continu soit réalisé sur un regroupement de plusieurs enseignements d'une même UE (interrogation écrite ou orale, QCM, projets ou travaux de groupe...).

### **B. Le rapport – mémoire professionnel**

La rédaction d'un rapport-mémoire professionnel devra être réalisée par le participant sous la direction d'un tuteur universitaire sur un sujet défini en accord avec ce dernier. L'objectif du rapport est de présenter :

Dans une première partie :

- Pour les alternants : la structure de l'entreprise et les missions accomplies
- Pour les salariés en formation continue : description et analyse de leurs missions actuelles et évolution professionnelle envisagée.

Dans une deuxième partie :

- Pour tous les apprenants : analyse et résolution d'une problématique juridique en lien avec les missions effectuée.

Le rapport-mémoire professionnel sera évalué et noté. Le participant sera accompagné, dès le début de la formation, dans l'élaboration de son projet au sein d'un module intitulé « Méthodologie de la recherche ». Le mémoire devra être rendu au plus tard en fin juin.

### **C. Aménagement des examens pour les étudiants en situation de handicap**

Les participants en situation de handicap, conformément à la circulaire 2011-220 du 27 décembre 2011, peuvent bénéficier d'aménagements spécifiques lors des épreuves.

La demande doit être effectuée auprès de la Médecine Préventive dans un délai de quatre semaines après le début du démarrage des enseignements et signifiée au coordinateur ou coordinatrice pédagogique en charge de la formation.

Pour toutes informations : Pôle Handicap Etudiant de l'Université (Tél. : 04.26.31.86.56 ; handicap@univ-lyon3.fr).

### **D. Retard et absence aux contrôles continus**

Les évaluations se tenant 100% à distance, le rendu des devoirs et autres travaux à évaluer se feront exclusivement via la plateforme pédagogique. Une marge de retard de maximum 15 minutes est tolérée pour le rendu des devoirs écrits sur table à l'exception des QCM.

Le participant absent à une évaluation devra justifier son absence dans un délai de 8 jours. Le participant qui justifie son absence dans les délais est autorisé à repasser l'évaluation. L'absence non justifiée vaut défaillance du participant. Dans ce cas, le résultat de l'intéressé ne sera pas calculé pour la matière concernée.

Les motifs recevables pour justifier une absence à une évaluation sont les suivants :

- Maladie avec certificat médical ;
- Participation aux instances de l'établissement (CA, CFVU, CR, commission de discipline, conseil de composantes, conseil documentaire, conseil des sports, commission spécialisée du CSAE, commission sociale et commission initiative du FSDIE) ;
- Mariage ou pacs de l'étudiant ;
- Décès d'un proche : enfant (5 jours) ; conjoint, concubin ou partenaire civil de solidarité (3 jours) ; père, mère, beau-père, belle-mère, frère, sœur (3 jours) ; grand-parent (1 jour) ;
- Maternité ;
- Naissance ou adoption ;
- La garde d'un enfant malade de moins de 16 ans (sur certificat médical) ;
- Concours de la fonction publique ;
- Passage du code et du permis de conduire ;
- Fêtes religieuses légales (conformément au calendrier des fêtes religieuses diffusé par l'établissement) ;
- Les accidents avec constat de police à l'appui ;
- Participation à des compétitions sportives "Lyon 3" ;
- Passage d'un examen d'une autre composante de l'Université Jean Moulin ;
- Passage d'une certification (Test SIM, TOEFL, TOEIC, Pix, Ecri+, etc.) dans le cadre du cursus universitaire ou de la poursuite d'étude.

#### **E. Discipline**

Toute fraude ou tentative de fraude constatée, notamment à un contrôle de connaissance, est sanctionnée et peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire (articles R. 811-11 et suivants du code de l'éducation).

#### **F. Consultation des copies**

Les étudiants peuvent demander la consultation de leurs copies sur prise de rendez-vous en présentiel ou par envoi numérique. Pour ce faire, ils devront contacter le coordinateur pédagogique de la formation.

### **III. Obtention du diplôme**

#### **A. Capitalisation et compensation**

Le diplôme est décerné aux participants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à chaque semestre.

Le premier semestre est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui le composent. Les notes obtenues dans une même unité se compensent entre elles. De même, les unités se compensent également entre elles.

Le second semestre est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui le composent. Les notes obtenues dans une même unité se compensent entre elles. De même, les unités se compensent également entre elles.

Les semestres sont validés annuellement avec compensation entre les deux semestres. Un semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'apprenant a obtenu la moyenne.

## **B. Délibération du jury**

Les délibérations du jury ont lieu une fois à la fin de l'année universitaire, lorsque toutes les notes d'évaluation seront disponibles.

Le jury est souverain et seul compétent pour déclarer un participant admis aux examens d'une année. Il apprécie la valeur des candidats au regard des seules épreuves prévues par le présent règlement. Les décisions qui déclarent admis ou ajourné les candidats n'ont pas à être motivées.

Lors de la délibération, le jury peut procéder à une délibération spéciale (DSJ) laissée à son entière appréciation, afin de permettre la validation du semestre par l'apprenant qui n'aurait pas obtenu le nombre de points nécessaires.

## **C. Redoublement**

Les étudiants qui n'ont pas obtenu le Master à l'issue de l'année universitaire peuvent demander un redoublement qui n'est pas de droit. Pour cela, une demande écrite doit être formulée auprès des Responsables Pédagogiques de la formation dans un délai maximum de 15 jours après publication des résultats.

Le salarié en formation continue peut choisir de suivre la formation sur deux années universitaires : les modalités de répartition sont décidées avec les responsables pédagogiques de la formation. La demande doit être réalisée au maximum dans les 2 mois après le début de la formation.